



Bourses de collège

publié le 06/09/2023

La campagne de bourses de collège est ouverte jusqu'au jeudi 12 octobre.

La demande doit être faite via internet dans scolarité services, avec les codes educonnect du représentant légal.

Les parents ayant donné leur consentement, lors de la demande en ligne les années précédentes, n'ont pas de nouvelle demande à formuler pour le même élève.

Si vous rencontrez un problème, vous pouvez contacter le secrétariat du collège le lundi, mardi, jeudi après-midi et le mercredi et vendredi matin.

Le secrétariat

Document joint



[2023_bourses_college_flyer_maj23082023_compressed](#) (PDF de 4.6 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.